



1. Objet

Identifier les cas suspects d'infection à Chikungunya, Dengue et Zika et mettre en place les mesures pour prévenir leur transmission, via les moustiques *Aedes aegypti* et *Aedes albopictus*.

2. Domaine d'application :

Risque infectieux maîtrisé : PP4 ; Transmission croisées, maladies vectorielles (arboviroses)
L'ensemble des services recevant ces patients

3. Définitions et abréviations :

AES : Accident d'exposition au sang

ARS : Agence Régionale de Santé

IOA : Infirmier organisateur de l'accueil

HCSP : Haut Conseil de Santé Publique

4. Textes de référence :

CSP : Article R3113-4 relatif à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire

HCSP : Prise en charge médicale des personnes atteintes par le virus Zika (28 juillet 2015, actualisée 05 janvier 2016)

Ministère des solidarités et de la santé : Décret n° 2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles (29 mars 2019)

Ministère des solidarités et de la santé : Instruction n° DGS/VSS1/2019/258 relative à la prévention des arboviroses (12 décembre 2019)

ARS : <https://www.paca.ars.sante.fr/lutte-anti-vectorielle-prevention-contre-les-maladies-transmises-par-les-moustiques-tigres?parent=2742>

ARS : Modalités de surveillance ; Fiche de renseignements cliniques ; Modalités de signalement pour les médecins ; Modalités de signalement pour les laboratoires ; <https://www.paca.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-dengue-du-chikungunya-et-du-zika>

5. Documents liés :

DO_Maladies à déclaration obligatoire (QUA/VIG-HYG/PRO/076)

PP_Stratégie de lutte anti vectorielle (QUA/VIG-HYG/PRO/073)

PC_Maladies à transmission vectorielle_Dépliant patient (QUA/VIG-HYG/SUP/024)

6. Déroulement :

Identifier les cas suspects

- **Suspicion d'infection à Chikungunya ou Dengue :**

Cas ayant présenté une fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale ET au moins un signe parmi les suivants : céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies, ou douleur -rétro-orbitaire, sans autre point d'appel infectieux

- **Suspicion d'infection à Zika :**

Cas ayant présenté une éruption cutanée à type d'exanthème avec ou sans fièvre même modérée et au moins deux signes parmi les suivants : hyperhémie conjonctivale, arthralgies, myalgies, en l'absence de tout autre point d'appel infectieux

Diagnostic et signalement obligatoire

- **Rechercher en systématique les 3 virus impliqués** (Chikungunya / Dengue / Zika) ; une fiche de renseignements cliniques est à remplir et à joindre aux prélèvements pour le laboratoire (<https://www.paca.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-dengue-du-chikungunya-et-du-zika>)
- En cas de résultats positifs, le médecin en charge du patient (urgences ou unité d'hospitalisation) ou le responsable du laboratoire **signale sans délais** le cas à l'ARS en envoyant la fiche Cerfa de notification dédiée disponible en lien dans le document DO_Maladies à déclaration obligatoire (QUA/VIG-HYG/PRO/076) :
Tel : 04 13 55 80 00 Fax : 04 13 55 83 44 / @ ARS13-ALERTE@ARS.SANTE.FR / @ ARS-PACA-ALERTE@ARS.SANTE.FR

Mesures de prévention de la transmission

Mettre en place, sur prescription médicale pour une durée d'environ 10 jours, les mesures de protection individuelle contre les piqûres de moustiques si le patient est en période de virémie.
Ces mesures pourront être levées à l'infirmité du diagnostic par la négativité des prélèvements.

- Localisation des dispositifs

- Les diffuseurs électriques anti-moustiques (avec réservoir) sont disponibles sur demande :
CHI Fréjus : aux Urgences (dans le bureau du cadre) ou auprès de l'EOH (dans le local photocopieur)
CH Saint Tropez : aux urgences dans l'armoire à pharmacie de l'UHCD ou à l'économat sur commande
Vérifier sur l'emballage les recommandations d'utilisation en fonction de l'âge de l'enfant
- Les répulsifs cutanés sont demandés sur prescription médicale à la pharmacie en précisant l'âge du patient

ATTENTION : Si enfant ou femme enceinte (ou en âge de procréer) : respecter les contre-indications éventuelles des répulsifs cutanés et diffuseurs

- Précautions patient adulte aux urgences

Le patient suspect pris en charge par l'IOA est mis dans un box permettant son confinement.

Respecter les précautions standard afin d'éviter tout AES.

Installer un diffuseur électrique anti-moustiques et, si possible, une moustiquaire le temps de sa prise en charge aux urgences.

- Précautions patient hospitalisé

Le patient est hospitalisé en chambre individuelle avec le diffuseur électrique anti-moustiques (si transfert faire suivre), répulsif cutané, moustiquaire et sous certaines conditions ventilateur.

Respecter les précautions standard afin d'éviter tout AES.

Avertir l'EOH.

Informez le patient et sa famille

A la sortie, **remettez au patient la plaquette d'information** sur les maladies à transmission vectorielle et tracer cette remise dans le dossier patient

- **Précautions patient non hospitalisé**

Informez et traquez dans le dossier patient :

- L'indication de répulsif cutané, le conseil d'usage de moustiquaires et d'un diffuseur d'insecticide à domicile. Protection des berceaux des bébés par moustiquaire.
Attention : contre-indication de certains répulsifs pour les femmes enceintes ou en âge de procréer
- La protection pour les rapports sexuels si une infection à virus Zika est suspectée
- L'éviction de tous les récipients de stockage d'eau stagnante au domicile
- **La remise au patient de la plaquette d'information** sur les maladies à transmission vectorielle